



ACTUALITÉS.NET

BON WEEK-END DU 1^{ER} MAI À TOUTES ET TOUS !)

➔ À LA UNE, À TOULOUSE, MONTPELLIER... ET AILLEURS

#Orientation : collégiens ou lycéens, Jean-Michel Blanquer répond à vos questions en vidéo. 6 minutes de visionnage (vidéo postée le 26 avril).

<https://www.youtube.com/watch?v=Njo5SwN8Jak>

Source : education.gouv.fr/Onisep Occitanie/30avril20

Jeu concours L'avenir s' imagine ! : jeudi 30 avril est le dernier jour pour s'inscrire et remplir toutes les missions avant minuit... mais, dans le cadre du confinement, les productions peuvent être envoyées jusqu'au 18 mai 2020 minuit. À vos smartphones, caméras, claviers... et surtout à votre imagination pour inventer un métier, de façon réaliste ou imaginaire, dans 20 ans et dans un monde d'égalité réelle entre femmes et hommes : <https://www.lavenirsimagine.com/>

Source : Onisep Occitanie/30 avril20

➔ CONCOURS CGÉNIAL & IESO : ÉDITIONS 2020 ANNULÉES

En raison de la pandémie qui touche la planète, *Sciences à l'École* doit renoncer pour l'année 2020 à l'organisation du concours CGénial ainsi qu'aux préparations et sélections françaises aux Olympiades internationales de géosciences (IESO). Des incertitudes demeurent quant aux Olympiades internationales de chimie (IChO) et de physique (IPhO). La tenue des finales académiques, prévues en mars et avril 2020 partout en France, n'ayant pas été possible, *Sciences à l'École* et la Fondation CGénial ont été contraints d'annuler la finale nationale du concours CGénial qui devait avoir lieu le samedi 16 mai 2020 au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.

Les Olympiades internationales de géosciences, programmées en août 2020 à Tioumen en Russie, n'auront pas lieu. En revanche le comité d'organisation des Olympiades internationales de chimie étudie la possibilité de mettre en place une épreuve écrite alternative, à distance, après avoir annulé la compétition initialement prévue à Istanbul en Turquie au mois de juillet 2020. Des précisions concernant les Olympiades internationales de physique devraient être apportées très prochainement.

Source : lettre d'information n°45 du dispositif ministériel Sciences à l'École/Onisep Occitanie/30avril20

➔ SUIVEZ UN COUPLE DE RAPACES EN DIRECT !

Une webcam veille sur un nid de balbuzards en bord de Loire. En temps réel, assistez à la vie quotidienne de ces deux magnifiques rapaces... et de leurs trois œufs en attente d'éclosion, aux alentours du 15-16 mai.

<http://www.balbuca.fr/fr/en-direct-nie/#ancre>

Source : balbuca.fr/Onisep Occitanie/30avril20

➔ NOUS BUVONS + DE BIÈRE, FAISONS + DE GÂTEAUX...

8 effets du confinement sur le comportement des Français.

Leurs déplacements étant restreints au strict minimum, les Français ont adapté leur mode et leurs habitudes de vie depuis le 17 mars. Apprentis cuisiniers, joueurs de poker en herbe ou amateurs de bières... voici une liste non exhaustive des grandes tendances à retrouver sur lesechos.fr <https://bit.ly/2W5dyxp>

Source : lesechos.fr/Onisep Occitanie/30avril20

TABLE DES MATIÈRES

Page 2

- ➔ Le coronavirus aura-t-il raison de la durée du travail ?
- ➔ Les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19
- ➔ Le chiffre de la semaine
- ➔ Ça recrute !

Page 3

- ➔ Covid-19 et apprentissage
- ➔ Nos meilleurs mensonges pour échapper à la vie sociale numérique
- ➔ Les p'tites brèves
- ➔ La bonne initiative

Page 4

- ➔ Assurer la continuité pédagogique de tous
- ➔ Une carrière juridique sans le bac... c'est possible à l'UPVD
- ➔ et pour finir... Voyageons ensemble !
- ➔ Conjoncture en hausse !
- ➔ Vient de paraître : Quels métiers demain ?



LA PAGE DE LA SEMAINE sur www.education.gouv.fr



<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

Ici, retrouvez les infos essentielles pour l'orientation et l'information des élèves de 3^e. L'occasion de se renseigner sur les 2 téléservices : Orientation et Affectation qui sont mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3^e.

URL courte : <https://bit.ly/35hjNcf>

→ LE CORONAVIRUS AURA-T-IL RAISON DE LA DURÉE DU TRAVAIL ?

Le confinement mis en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 suscite de profondes mutations dans l'organisation du travail. Télétravail et travail à domicile deviendront d'autant plus habituels qu'ils sont porteurs de meilleures conditions de travail et de libertés pour les collaborateurs, de coûts moindres et de flexibilité pour l'entreprise.

Ces mutations vont sans doute induire de profondes transformations du droit social sur les prochaines années. Gilbert Cette et Jacques Barthélémy* pour institut-entreprise.fr éclairent ici un domaine qui illustre particulièrement cette question : celui de la durée du travail.

À ces transformations devront nécessairement correspondre de nouveaux modes de management et d'organisation. Certaines entreprises s'y adapteront mieux que d'autres, et pourront en tirer des avantages sur le plan concurrentiel et donc économique.

Avant le choc du Covid-19, le télétravail était une pratique peu répandue. Selon la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), en 2017, seuls 3 % des salariés le pratiquaient au moins un jour par semaine. Mais ce type de travail a connu une explosion durant la période de confinement liée au choc Covid-19 et la DARES a évalué à cette occasion que près de 4 emplois sur 10 seraient aujourd'hui dans le secteur privé compatibles avec le télétravail. Ce chiffre qui concerne la France est assez proche de chiffres concernant d'autres pays.

* Jacques Barthélémy, avocat-conseil en droit social (honoraire) et Gilbert Cette, professeur associé à l'université d'Aix-Marseille sont co-auteurs de *Travailler au XXIème siècle - L'uberisation de l'économie ?*, rapport réalisé pour l'Institut de l'Entreprise et Terra Nova, janvier 2017 et de *Réformer le droit du Travail*, Éditions Odile Jacob, 2005.

Lire sur institut-entreprise.fr <https://bit.ly/2V134UI>

Source : institut-entreprise.fr/Onisep Occitanie/30avril20

→ LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Impacts économiques, démographiques et sociétaux. Une étude de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Pendant la crise sanitaire, un point de conjoncture sur l'**activité économique** est diffusé toutes les deux semaines et s'appuie sur des sources moins conventionnelles (informations sur les transactions par cartes bancaires, statistiques issues de moteurs de recherche...).

L'Insee continue de produire et de diffuser les indicateurs mensuels et trimestriels (prix à la consommation, production...) permettant d'analyser l'évolution de la situation économique du pays.

Enfin, l'Insee a également estimé la part des commerces fermés. Par exemple, sachez qu'en France, 45 % des établissements du commerce de détail et de l'artisanat commercial sont concernés par l'interdiction d'accueillir du public à la suite du décret du 23 mars 2020 dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Chaque vendredi, l'Insee diffuse des informations sur le nombre de décès par jour survenus depuis le 1^{er} mars 2020.

Il met également à disposition un dossier sur les conditions de vie habituelles des ménages et les déplacements. Par exemple, sachez que la mise en place du confinement à partir du 17 mars s'est accompagnée de mouvements de population en France métropolitaine. Près de 1,4 million de résidents métropolitains ont ainsi quitté un département où ils étaient de passage pour rejoindre leur département de résidence.

<https://www.insee.fr/fr/information/4479280>

Source : [insee.fr/Onisep Occitanie/30avril20](https://www.insee.fr/Onisep Occitanie/30avril20)

20 LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Vingt ans d'offres déposées à Pôle emploi Occitanie.

Le marché du travail a connu de profondes transformations sur les 20 dernières années, les métiers évoluant du fait des progrès technologiques et numériques.

En 20 ans, ce sont près de 5,5 millions d'offres emploi qui ont été déposées à Pôle emploi Occitanie. Sur cette période, le nombre d'offres d'emploi collectées est passé de 200 000 en 1998 à près de 307 000 offres d'emploi en 2018.

Cette augmentation du nombre d'offres d'emploi traduit la **dynamique économique de la région**. Elle s'accompagne d'une polarisation des offres sur les métropoles de Toulouse et de Montpellier. Ces dernières concentrent 45 % des offres en 2018, contre 31 % en 1998. Portée par le dynamisme des métiers d'assistance auprès d'enfants, d'adultes et des services domestiques, l'aide à la personne connaît en vingt ans la croissance la plus importante du nombre d'offres. Lire l'étude sur observatoire-emploi-occitanie.fr

<https://bit.ly/3arE5db>



ÇA RECRUTE !

1 028 offres d'emploi en Occitanie, dans des secteurs qui recrutent, pour maintenant... et demain

Face à la crise sanitaire que nous traversons, le pays doit faire « bloc ». Certaines entreprises, appartenant aux secteurs essentiels pour les citoyens dans cette période, ont besoin de renfort en main d'œuvre pour assurer leurs activités et la continuité économique du pays. Pour y répondre, la plateforme MobilisationEmploi est accessible aux demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi et aux salariés en activité partielle. Et nouveauté : on trouve dorénavant des offres d'emploi pérennes.

<https://mobilisationemploi.gouv.fr>

→ COVID-19 ET APPRENTISSAGE

Quelles dispositions pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ?

L'apprenti peut-il bénéficier du chômage partiel ? Quelles sont les indemnités prévues ? Que se passe-t-il s'il ne peut pas débiter sa formation ? Pour tenir compte de la suspension de l'accueil des apprentis et des stagiaires par les centres de formation, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation en cours au 12 mars 2020 peuvent être prolongés durant l'épidémie. Les indemnités d'activité partielle ont également été précisées dans une ordonnance, publiée au *Journal officiel* du 16 avril 2020.

Quelle indemnisation ?

En tant que salarié, l'apprenti peut être placé en **activité partielle** par l'entreprise. Dans le cadre de l'activité partielle, il n'y a pas à distinguer période en entreprise et période en CFA. Que la formation se poursuive pendant la période de confinement ou non, l'apprenti placé en activité partielle l'est au titre de son temps de travail habituel (qui inclut donc le temps de formation). Toutefois, il est dans l'intérêt de l'apprenti de suivre les cours à distance, s'il possède les outils le permettant et que le CFA le propose, pour conserver toutes ses chances de réussite à l'examen. Un apprenti placé en activité partielle ne perçoit plus une rémunération de la part de son employeur, mais une indemnisation, à l'instar des autres salariés.

L'indemnisation varie selon la rémunération antérieure des apprentis et salariés en contrat de professionnalisation.

→ pour une rémunération inférieure au Smic : l'indemnité d'activité partielle sera égale à leur rémunération antérieure (l'indemnisation versée couvre à la fois la rémunération applicable au titre des dispositions du Code du travail et la part conventionnelle).

→ pour une rémunération égale ou supérieure au Smic : l'employeur verse une indemnité équivalente à 70 % de la rémunération horaire brute antérieure (soit 84 % du salaire net), qui ne peut être inférieure à 8,03 € (soit le Smic).

Quelles sont les prolongations possibles du contrat ?

Le fait d'être placé en activité partielle ne conduit pas automatiquement à la prolongation du contrat du salarié. En effet, les modalités de réalisation de la formation à distance sont facilitées afin de permettre, autant que possible, la poursuite de la formation selon le calendrier initialement prévu. En revanche, si la session de formation est reportée ou si l'ensemble de la formation n'a pu être réalisée à distance, voire l'examen décalé, le contrat peut être prolongé. Il est permis de ne pas appliquer les dispositions habituelles liées à la durée des contrats, à l'âge maximal du bénéficiaire (25 ans et 26 ans pour les demandeurs d'emploi) et à la durée de formation.

Les apprentis dont les contrats d'apprentissage sont en cours ont la possibilité de ne pas débiter leur formation dans le délai maximal de 3 mois compte tenu des difficultés liées à l'état d'urgence sanitaire. Ils bénéficient d'un délai de 3 mois supplémentaires.

Voir les questions-réponses apprentissage sur le site travail.gouv.fr

<https://bit.ly/2YOQt1i>

Lire l'article sur service-public.fr <https://bit.ly/2VAqTFf>

Source : service-public.fr/Onisep Occitanie/30avril20

→ NOS MEILLEURS MENSONGES POUR ÉCHAPPER À LA VIE SOCIALE NUMÉRIQUE

Après un mois et demi à la maison, ceux qui avaient peur de s'ennuyer à l'annonce du confinement ont déchanté depuis. Entre les groupes WhatsApp familiaux, les apéros avec les potes Houseparty et les afterworks sur Zoom, la « distanciation sociale » ne nous coupe pas du tout de notre vie sociale. Avec une heure max de sortie autorisée par jour, difficile de prétexter ne pas trouver le temps pour un appel en visio. Sauf que, même si on a le temps, on n'a pas forcément l'envie. Alors comme « avant », on use de petits mensonges insignifiants pour échapper à un énième Skype avec toute la famille. Lire sur [ladn.eu https://bit.ly/2W154qX](https://bit.ly/2W154qX)

Source : ladn.eu/Onisep Occitanie/30avril20

LES P'TITES BRÈVES

DES DESSINS ANIMÉS D'ARCHÉOLOGIE

Past & Curious est une série de dessins animés d'archéologie réalisée par des jeunes chercheurs avec de jeunes professionnels du graphisme et de l'audiovisuel. Pour la première saison, Past & Curious vous emmène de la Gaule romaine aux Mayas, et de l'Alaska à l'Afghanistan... Voir sur Youtube


<https://bit.ly/2KuHVwW>

TÉLÉTRAVAIL : COMMENT MAINTENIR LA MOTIVATION DES COLLABORATEURS ?

Un article sur lesechos.fr nous fait un tour d'horizon de ce qu'il faut éviter (ne pas assez parler, trop parler, exclure l'humour, pinailler, exiger l'immédiateté...). À retrouver sur lesechos.fr <https://bit.ly/2yDqDWw>

DÉSINFORMATION, CYBERATTAQUES, CYBERMALVEILLANCE : L'AUTRE GUERRE DU COVID 19

Dans une étude publiée le 16 avril, des Sénateurs appellent le Gouvernement à mettre en place une force de réaction « cyber » pour lutter contre les « fausses nouvelles » et réagir au déploiement de stratégies ambiguës d'influence en ligne de certaines puissances étrangères. Les rapporteurs concluent leur étude par plusieurs recommandations concrètes. Lire sur senat.fr <https://bit.ly/2Y4uQy>

 **LA BONNE INITIATIVE**
FLAG! lance une application mobile, marrainée par Marlène Schiappa, dédiée aux signalements des actes de LGBTphobies, sérophobie et violences conjugales.

Flag ! est l'association LGBT+ des agents des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Pompiers, Policiers municipaux et des alliés. Elle a développé une plateforme gratuite disponible sur Android et iOS de signalements anonymes pour les victimes et les témoins de violences physiques ou verbales LGBTphobes, de sérophobie, de violences conjugales, notamment dans les couples LGBT+, aussi bien sur internet, à domicile, sur la voie publique ou au travail. Lire sur flagasso.com <https://bit.ly/2xblsM5>

➔ ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DE TOUS

Réseau Canopé et ses médiateurs ont à cœur d'accompagner dans leurs apprentissages tous les enfants et adolescents, de la maternelle au lycée et lycée professionnel, depuis les élèves à besoins éducatifs particuliers à ceux démunis de connexion internet et de matériels informatiques. Ouvrages, applications, activités, podcasts, etc., via son site *Canotech*, il met à disposition des enseignants et des parents gratuitement et en accès libre - pendant la période de fermeture des établissements scolaires - des ressources pédagogiques adaptées à chaque besoin. Il participe également activement à l'opération *Nation apprenante* en partageant plus de 1 000 ressources avec l'ensemble des partenaires du dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

<https://www.reseau-canope.fr/canotech.html>

Source : reseau-canope.fr/Onisep Occitanie/30avril20

➔ UNE CARRIÈRE JURIDIQUE SANS LE BAC... C'EST POSSIBLE À L'UPVD

La Région Occitanie et l'université de Perpignan Via Domitia s'allient pour proposer une formation aux carrières juridiques à destination des personnes qui n'ont pas le bac. Des places financées par la Région sont ainsi proposées pour la capacité en droit (CAPD). Jusqu'en septembre, l'université de Perpignan ouvre les inscriptions, sans sélection, à la capacité en droit aux personnes qui ont plus de 17 ans et qui n'auraient pas le baccalauréat. Plus de renseignements en contactant le service de la formation continue de l'université de Perpignan par mail à sfc@univ-perp.fr

Source : communiqué/Onisep Occitanie/30avril20

La capacité en droit donne aux non-bacheliers la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur. C'est un diplôme d'État qui permet d'obtenir un niveau équivalent à celui du baccalauréat. Il faut être âgé de 17 ans au moins. Cette formation en 2 ans se prépare à l'université, souvent en cours du soir. Le Cned assure aussi une préparation. Chaque année est sanctionnée par examen avec épreuves écrites et orales.

Voir la Capacité en droit sur le site de l'Onisep <https://bit.ly/3eN4966>

Les lieux de formation pour la CAPD sur onisep.fr <https://bit.ly/2S3SQN4>

➔ ET POUR FINIR... VOYAGEONS ENSEMBLE !

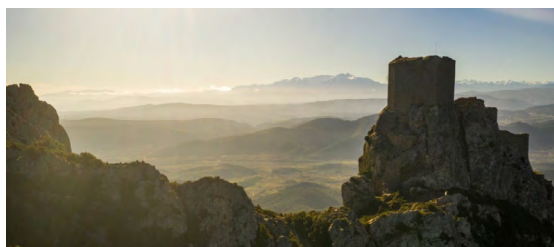
Voyagez en France depuis votre canapé !

Le site france.fr vous invite à voyager autrement, en rêvant et en partageant des moments de convivialité à distance. Un petit peu de France chez vous, entre un pot-au-feu maison, les images des plus belles plages

françaises ou une soirée sur un air de Daft Punk... Évadez-vous aussi sur le sentier cathare (© Jérémy Banel - Vue sur les Pyrénées depuis le Château de Quéribus).

<https://www.france.fr/fr/story/voyager-en-france-depuis-votre-canape>

Source : france.fr/Onisep Occitanie/30avril20



CONJONCTURE EN HAUSSE !

Le numérique en Occitanie

Les *Focus métiers* de Pôle emploi, une nouvelle collection sous forme d'infographie à découvrir.

Cette collection donne un éclairage sur les principales familles de métiers qui illustrent le marché du travail en Occitanie. Ainsi, 20 focus métiers sont disponibles au niveau régional : le numérique, les métiers de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la communication, des services à la personne... Retrouvez par exemple le numérique, en Occitanie avec ses plus de 10 000 offres d'emploi enregistrées en 2019 auprès de Pôle emploi. Avec ses 98 % de contrats proposés à temps complet, ce secteur souffre pour autant de très fortes difficultés de recrutement. Alors filles et garçons, n'hésitez plus et lancez-vous dans ce secteur !

Pour en savoir + , lisez *Les métiers de l'informatique*, collection Parcours Onisep. À consulter gratuitement pendant la durée du confinement au format numérisé sur lekiosqueenligne.onisep.fr. Cliquez ensuite sur connexion, puis entrez 2 fois onisep2020. À acheter sur la librairie en ligne de l'Onisep <https://bit.ly/3aHBN9X>

Lire le magazine Onisep Plus n°46 - *Métiers du numérique : transformation & émergence* ici <http://bit.ly/2QTU7Up>

Lire sur observatoire-emploi-occitanie.fr <https://bit.ly/2Y9XAon>



VIENT DE PARAÎTRE

Quels métiers demain ?

Mondialisation, révolution numérique, développement durable... Le monde économique et productif est en pleine mutation. Quels seront les métiers de demain ? Et quelles sont les perspectives d'emploi ? L'Onisep et Alternatives économiques répondent ensemble à ces questions, et bien d'autres encore, dans un nouveau numéro de la collection *Dossiers*. À consulter gratuitement pendant la durée du confinement au format numérisé sur lekiosqueenligne.onisep.fr et à acheter sur la librairie en ligne de l'Onisep <https://bit.ly/2W5CQvi>